

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMMUNE DE LIFFOL-LE-GRAND

Par arrêté n° 35/2022/ENV du 23 mai 2022, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 20 juin 2022 à 8H00 au mercredi 20 juillet 2022 à 17H00, soit 31 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société GDSOL 122, dont le siège social est situé 50, rue Etienne Marcel - 75002 PARIS, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de LIFFOL-LE-GRAND.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et la réponse de la société GDSOL 122, du lundi 20 juin 2022 à 8H00 au mercredi 20 juillet 2022 à 17H00, à la mairie de LIFFOL-LE-GRAND, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (<https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaique>).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Geoffrey SCHALL, chef de projet aux coordonnées suivantes : 50, rue Etienne Marcel 75002 PARIS (06 31 83 03 88) – geoffrey.schall@gdsolaire.com.

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de LIFFOL-LE-GRAND. Il pourra les adresser :

- par correspondance à la mairie précitée au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête,
 - par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr.
- Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Madame Marie-Cécile BENNELECK-PIERROT, retraitée, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de LIFFOL-LE-GRAND le :

- mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00,
- samedi 9 juillet 2022 de 10H00 à 12H00,
- mercredi 20 juillet 2022 de 15H00 à 17H00.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de LIFFOL-LE-GRAND.

Au terme de l'enquête, le préfet des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.